

Délibération du Conseil Municipal

D2023-43

Commune de LAUZERTE

ACTE : 3.5.3

L'an deux mille vingt-trois et le 29 juin à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES, DENIS, LARONDE, MAZILLE,
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations : MME NEGRE A MME LARONDE
MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS
MME GAUCHET A MME MAZILLE
M. BAÏADA A M. BERTHAUX
M. ZULIAN AM. LE MOING

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADO, MME BOURCIER
Secrétaire : JEAN-FRANCK PIERASCO

Date de la convocation : 23/06/2023

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : CREATION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE OU QUADRIPARTITE TYPE POUR LA MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE FOOT/RUGBY A DIFFERENTS UTILISATEURS**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'utilisation du club House est régulièrement demandée par différents utilisateurs (Associations Quercy loisirs, EHPAD, Don du Sang, Colline Enchantée...) pour y proposer des activités ou y faire des repas.

Monsieur le Maire souhaite soutenir les associations ou autres utilisateurs dans la poursuite de leurs objectifs en mettant gratuitement à leur disposition le Club House du rugby et du Foot appartenant à la commune.

Dans ce but, il propose d'officialiser toute demande par la mise en place d'une convention tripartite ou quadripartite type qui déterminera les jours et horaires d'utilisation des lieux.

M le Maire rappelle que les infrastructures sont déjà mises à disposition des clubs de foot et de rugby.

Les utilisateurs qui en feront la demande devront utiliser les locaux en dehors des périodes d'occupation par les associations sportives et en accord avec ces dernières.

Après lecture de la convention type, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour valider cette nouvelle convention.

Monsieur le maire propose de fixer également un montant de caution pour les dommages éventuels à 500 € et de fixer un montant de caution pour défaut de ménage à 200 €.

Monsieur le maire propose également de facturer la perte des clés des salles pour un montant de 30 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE :** la modèle de convention type tripartite ou quadripartite de mise à disposition des clubs de foot et de rugby.
- **FIXE :**
 - les montant des cautions suivantes :
 - Dommages : 500 €,
 - Ménage : 200 €
 - La facturation du renouvellement des Clés: 30 €
- **CHARGE :** Monsieur Le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING